Romainville le 14/11/2025

Compte Rendu de la Formation Spécialisée du 22/10/2025

Étaient présents : Le Directeur, le Directeur adjoint, l'Afipa et l'IP de la div 1, l'Afipa de la div3, l'Afipa de la div5, l'Adjoint de la div6, l'Assistante sociale, l'Animatrice de la Politique Ministérielle de Prévention, les élus CGT, Solidaires et CFTC.

La séance s'est ouverte par la lecture des liminaires de la CGT Finances Publiques et de Solidaires Finances Publiques.

La Direction n'a pas souhaité faire de réponse sur les aspects nationaux.
La question des documents confidentiels à détruire ayant été évoquée, la Direction a indiqué qu'il n'y aura pas de broyeurs, en revanche un ramassage par semaine par un prestataire sera mis en place, pour les bacs bleus présents dans les couloirs.
Les autres points soulevés, en lien avec le DUERP ont été vus en séance.

1. *Approbation des PV*

Les PV en lien avec les précédentes FS ont été approuvés à l'unanimité.

2. *DUERP / PAP campagne 2025 (pour approbation)*

La campagne DUERP / PAP 2025 est allégée. Il existe plusieurs niveaux de priorité selon les cotations attribuées aux risques :

- 1 à 8 -> priorité 3, à traiter ;
- 9 à 12 -> priorité 2, urgent ;
- 18 à 27 -> priorité 1, très urgent.

Au début des échanges, 4 risques demeuraient à discuter suite au GT DUERP.

A titre informatifs, 51 lignes sont validées dans le DUERP 2025, contre 75 l'année dernière, 23 lignes figurent dans le PAP contre 41 en 2024.

Les risques persistants sont ceux liés à l'activité physique, à la conduite de véhicules et au travail sur écran (avec une cotation < 8 pour tous ces risques).

Concernant les lignes litigieuses - toutes relatives à l'activité des BNEPF et au sentiment découlant des délais de visas, et parfois des refus et abandons mal compris - des échanges entre Direction et Organisation Syndicales ont eu lieu, pour tenter de trouver un compromis.

La Direction rappelle que les objectifs sont fixés par brigade et non par agent, que c'est au chef de faire la répartition des dossiers. L'objectif affiché étant d'améliorer l'approvisionnement en dossiers via les partenariats et via le Groupe de Travail requêtes.

Le Directeur rappelle que la réalisation d'un L16 a un impact sur les personnes visitées et que cette procédure doit donc rester

proportionnée et en lien avec de la fraude. Le sujet de l'élargissement des clés d'entrées étant évoqué, ce dernier considère que trop élargir nos clés d'entrée risquerait d'affaiblir la procédure sur le plan légal, la Direction justifiant de cette façon une approche des clés d'entrée mesurant le « risque » contentieux notamment.

La problématique du cadencement avec des vagues d'arrivées des dossiers très irrégulières dans les divisions qui créent des bouchons a également été discutée. La Direction souhaiterait, dans la mesure du possible, améliorer le cadencement pour éviter les goulots d'étranglement.
Il a également été rappelé que les divisions 4 et 5 ont connu cette année des absences qui ont conduit à des tensions impactant les délais. La situation s'est améliorée, ce qui devrait également améliorer les délais de visa.

Suite aux débats, certaines terminologies ont été modifiées, mais les 4 lignes ont été maintenues dans le DUERP conformément à la demande des Organisations Syndicales.
A l'issue des échanges, le PAP et le DUERP ont été validés par les Organisations Syndicales, le vote pour des élus Solidaires rejoignant la volonté de soutenir le processus de remontée des risques, et le maintien d'un Plan Annuel de Prévention pour apporter des solutions aux risques ainsi cartographiés.

3. Budget alloué à la DNEF en matière de conditions de vie au travail et de formation et suivi des dépenses

Au 22/10/2025, il restait environ 14 000 € de budget (dotation initiale de 35 884 €).

Les dépenses encore envisagées sont :

- Achat de valises et sacs pour les BIR ;
- Achat de séparateurs acoustiques (format à définir, car l'objectif est de trouver le matériel le plus adapté possible aux bureaux de Romainville) ;
- Achat de petits équipements pour compléter les stocks (type rehausseur de PC portable, souris ergonomique…)

Le budget formation alloué à la Formation Spécialisée (11 534 €) est quant à lui entièrement utilisé (formations prévention des risques canins, gestion des conflits, gestes et postures TMS, PSC secourisme).
Une formation sur le harcèlement de rue sera proposée lors de la deuxième ou troisième semaine de décembre, l'importance de cette problématique ayant été remontée par plusieurs collègues.

4. Dossier de présentation de réaménagement des locaux de la BNI 8

Suite à la création d'une troisième BNI patrimoniale à la DNEF, au 1er septembre 2024, la DNEF avait dû revoir les plans d'installation des agents, dans un espace contraint.

Le service, actuellement composé de 5 agents et une Cheffe de Service, occupe ainsi une salle qui était initialement une salle de formation.

Les travaux prévus doivent mener à la mise en place d'une cloison, pour séparation des espaces du bureau de la Cheffe de Service, et des agents.

Ces travaux doivent démarrer le 3 novembre, pour une réinstallation des agents prévue fin novembre, des salles de réunions étant à disposition des agents durant le temps des travaux.

Les élus Solidaires et l'ensemble des Organisations Syndicales ont voté pour le projet présenté.

5. Dossier de présentation de création du labo B3I

Les modalités d'aménagement d'un local, actuellement local archives, en laboratoire informatique, ont été présentées.

Le local étant « aveugle », sans lumière naturelle, nous avons rappelé la nécessité du respect des préconisations de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail, concernant la

limitation du temps de travail dans cet espace pour les agents amenés à travailler dans le local.

Les élus Solidaires ont néanmoins voté pour le projet présenté, au côté des autres Organisations Syndicales, une intervention du Pôle Ergonomie ayant été également sollicitée par la DNEF.

6. Bilan télétravail 2024

Le taux mensuel moyen de télétravailleurs à la DNEF s'élève à 34,95 % en 2024 (contre 51,1 % à la DGFIP).
Ce gap s'expliquant notamment par la plus grande présence d'agents nomades à la DNEF que dans d'autres directions.

Le nombre d'autorisations continue à augmenter à la DGFIP ; 63 % des agents bénéficiant au 30 juin 2025 d'une autorisation de télétravail.

Aucun refus de télétravail n'est à noter à la DNEF, toutefois, a été évoquée la dissuasion préalable par certains Chefs de Services de dépôt de demandes de télétravail.

Un nouveau protocole de télétravail doit être élaboré nationalement pour 2026, un Groupe de Travail à cet effet étant en cours.

7. Fiches de signalement, d'accidents de service, registre santé et sécurité au travail et aménagements de poste sur prescription médicale

Deux Fiches de signalement ont été étudiées, ainsi qu'un accident de trajet, et deux aménagements de postes.

8. Questions diverses

- Le manque d'un rédacteur à la cellule AAI a été évoqué, le remplacement de ce dernier ne pouvant être garanti selon la Direction ;
- Une nouvelle élection a été effectuée pour mettre à jour la liste des représentants amenés à siéger en Conseil Médical (deux représentants Solidaires, deux représentants CGT, un représentant CFTC) ;

- Réaménagement des locaux de la BNEPF de Rennes : la BNEPF étant hébergée dans les locaux de la DIRCOFI CENTRE OUEST, des informations ont été communiquées concernant les travaux à venir.
  Ceux-ci sont programmés à partir de la semaine du 3 novembre, pour une durée prévisionnelle de 3 à 4 jours ;

  Durant cette période, le bureau dévolu au Chef de Service sera inaccessible.
  Les travaux étant susceptibles de générer du bruit, le recours au travail en distanciel pourra être favorisé, en lien et en concertation avec le Chef de Service.
  Une procédure est en cours concernant le don du mobilier situé dans le local concerné.

- Le traitement des états de frais de déplacement des agents de la DNEF a fait l'objet de discussions :
  Une explication relative aux modalités de remboursement du complément de pass navigo a été demandée (les 25 % non remboursés via le remboursement classique), les demandes étant désormais traitées par la cellule frais de déplacement dépendant de la DVNI, malgré le fait que ces demandes impactent le budget dédié de la DNEF.
  Certaines demandes apparaissent ainsi suspendues.

  Les Directions de la DNEF et de la DVNI doivent se revoir sur ce sujet pour apporter une réponse.

- Concernant les signalements KRONOS, il a été précisé que les signalements effectués dans l'application, apparaissant comme « clôturés » ne sont

pas forcément résolus, mais que cette indication souligne juste leur transmission au gestionnaire de site, VINCI.

- Concernant le panneau de façade, ayant chuté sur le patio fumeur, une expertise est en cours, le patio étant interdit dans l'immédiat par mesure de précaution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a ensuite été levée.

La section Solidaires Finances Publiques DNEF reste disponible pour toute question ou précision.

solidairesfinancespubliques.dnef@dgfip.finances.gouv.fr